

“ PLUS QU'UNE AFFAIRE DE PRINCIPES ”



Pierre Grafmeyer

“Le commissaire aux comptes permet au chef d'entreprise d'avoir un chemin mieux défini”

A un moment où notre environnement économique s'interroge sur notre exercice professionnel, nous devons prendre du recul et éviter, comme le dirait René RICOL, de nous tirer une balle dans le pied !

Notre métier finalement assez simple quant à son objectif général final devient un peu plus difficile à exercer face à la multitude des situations économiques auxquelles nous sommes confrontés.

L'objectif est simple : par notre certification, donner confiance aux tiers sur la qualité de l'information financière. Soulignons que c'est, au niveau du traitement de l'information, un rôle unique ; les journalistes ne faisant l'objet d'aucun contrôle à priori de la qualité de l'information diffusée.

Pour réaliser cet objectif, nous nous devons de respecter et faire respecter par les acteurs économiques les “grands principes” intangibles et internationaux, qu'une formation régulière et de haut niveau nous permet de maîtriser.

Pour concrétiser cet objectif, notre pragmatisme et notre expérience sont mis au service des entreprises et de la collectivité. Appliquer les mêmes moyens de validation de l'information, quelle que soit la taille de l'entité, tient de l'hérésie et n'hésitons pas à le dire de la bêtise.

Comment imaginer, par exemple, que le dirigeant d'une entreprise de 5 personnes, seul signataire des règlements, puisse ne pas être informé de l'embauche d'un salarié fictif, par rapport au P-D. G d'une société nationale, voire internationale de 3 000 personnes ou plus ?

En revanche, comment concevoir, dans un contexte économique complexe, qu'un dirigeant de petite entreprise, le plus souvent homme de terrain, maîtrise tous les tenants et les aboutissants d'un monde juridique et fiscal

de plus en plus complexe ? Le commissaire aux comptes, acteur indépendant d'esprit de l'entreprise, est là pour éviter au chef d'entreprise de se trouver parfois dans des situations où sa responsabilité risquerait d'être mise en cause.

C'est bien dans ce cadre là que votre compagnie régionale, avec l'appui notamment des Compagnies d'Aix-Bastia, Chambéry et Paris, avait demandé la création, le 29 novembre 2007 d'un département PME, afin d'adapter notre exercice professionnel à la PME / TPE. Hélas, cette proposition fut rejetée par la majorité du Conseil National.

La NEP 200 rappelle à juste titre : le commissaire “exerce son jugement”.

Le rôle du commissaire aux comptes que l'on veut faire disparaître de la SAS de petite taille, est plus important que certains esprits ne l'imaginent. Il permet au chef d'entreprise d'avoir un chemin mieux défini. Cela ne se compte pas en dépense et revenu direct, mais au regard de toutes ces erreurs évitées qui permettent globalement à la petite entreprise de prospérer et croître dans un environnement maîtrisé. Grâce à la procédure d'alerte, le commissaire aux comptes peut anticiper également les difficultés permettant parfois le redressement d'entreprises et la sauvegarde des emplois.

Alors, sachons garder nos principes et adapter notre exercice car, sans cette adaptation, nos clients ne comprendraient pas le sens de notre travail et notre mission serait rejetée car inadaptée et inutile.

Pierre Grafmeyer

info...technique

Le projet de loi de modernisation de l'économie.

info...compagnie fait le point sur ce projet de loi qui fait l'actualité.

page 3

à votre agenda

Les principaux rendez-vous

de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

page 3

Numéro vert :

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a mis à la disposition des confrères en situation de difficulté, notamment en cas de garde à vue ou de mise en examen, un numéro vert :

0 800 39 49 59

NOTRE XVI^e UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Le 7 septembre 2007, plus de 360 confrères se sont réunis au Centre de Réceptions de Champfleuri, à Champagne au Mont d'Or.

Les confrères étaient répartis dans 6 ateliers portant sur les thèmes suivants :

- Atelier 1 :** Contrôle Interne du Cabinet,
- Atelier 2 :** Traitement des données informatiques (Excel/ACL/IDEA...)
- Atelier 3 :** L'évolution de l'organisation de la profession,
- Atelier 4 :** Tour d'horizon des nouvelles normes,
- Atelier 5 :** Evaluation des risques - Cartographie des risques en PME,
- Atelier 6 :** Jurisprudence - Déontologie & incompatibilités.

Quelques animateurs nous ont fait part de leurs commentaires :

L'évolution de l'organisation de la profession
(Animateurs : Messieurs Olivier Arthaud et Michel Ribollet)

Réunis autour du thème de l'évolution de l'organisation professionnelle, les confrères, après avoir entendu développer et présenter la nouvelle organisation des compagnies autour du H3C, se sont interrogés sur la vision de chacun pour faire face à ces évolutions. La nécessité est apparue de communiquer davantage et en permanence, d'une part avec les dirigeants des entités audités, d'autre part avec les interlocuteurs habituels de ces entités, notamment les avocats, et avec l'ensemble des acteurs de l'environnement économique. Les participants en ont conclu qu'investis d'une mission permanente au contact de cet environnement, nous sommes tous les ambassadeurs de la profession.

Tour d'horizon des nouvelles normes
(Animateurs : Messieurs Jacques Fournier et Laurent de Parisot de Bernecourt)

De très nombreux confrères ont participé à cet atelier manifestant ainsi leur intérêt pour ce qui constitue désormais les fondamentaux de notre exercice professionnel.

Les normes intégrant le nouveau modèle d'approche d'audit par les risques (NEP 315 et 330) ainsi que la norme relative à la prise en considération de la possibilité de fraudes lors d'un audit ont été largement développées au cours de cette journée, car ce sont celles qui comprennent le plus de modifications par rapport à notre référentiel antérieur.

RENDEZ-VOUS LE 5 SEPTEMBRE

La XVII^e Université d'Été de la Compagnie Régionale de Lyon se déroulera, le 5 septembre 2008, de 9 heures à 16 heures, au Centre de Réceptions de Champfleuri, à Champagne au Mont d'Or. Cette manifestation sera suivie de notre Assemblée Générale annuelle.

Les six thèmes retenus cette année sont :

1. Diligences directement liées à la mission
2. Impact des NEP sur la démarche d'audit
3. Valeur ajoutée du commissaire aux comptes
4. Comment obtenir une lettre d'affirmation ?
5. Outils d'assistance du commissaire aux comptes
6. Valorisation des marques et brevets et des incorporelles

Les bulletins d'inscription à cette journée vous seront adressés prochainement (2^e quinzaine de juin).

Chacun a pu prendre conscience de l'évolution que nous imposent les NEP tant au niveau de l'approche d'audit, que de l'organisation de nos cabinets ou de la formation de nos collaborateurs.

Evaluation des risques - Cartographie des risques en PME (Animateurs : Madame Pascale Faure et Monsieur Jean-François Mallen)

L'atelier sur la mise en œuvre d'une analyse du contrôle interne dans les PME / TPE a accueilli environ 300 personnes. Les idées échangées peuvent se regrouper en 3 pôles :

1. **La mise en œuvre de la NEP 240 à propos du risque de fraude sur les produits** (rappel : cette norme stipule, entre autre, que pour ce qui concerne les produits, le commissaire aux comptes doit partir du principe qu'il existe un risque fort de fraude et qu'il doit justifier dans son dossier de l'absence de fraude).

Il en ressort un consensus autour des difficultés à mettre en œuvre des diligences suffisantes notamment pour les produits non comptabilisés (comment les détecter ?) ou les produits surestimés (comment identifier les contrats de prestations sur-évalués ou les prestations inexistantes ?)

2. **Comment mettre en œuvre la NEP 315 (analyse du contrôle interne) dans les petits dossiers ?**

Il en ressort une crainte de devoir consommer une part significative du budget de la mission pour remplir le dossier sans apporter plus de valeur ajoutée au client. Dans une telle situation, il sera encore plus difficile de valoriser notre mission aux yeux des dirigeants de PME / TPE.

3. **La possibilité de capitaliser des connaissances sectorielles entre confrères aux fins d'être efficace.**

Il en ressort quelques interrogations sur l'opportunité d'obtenir, via la Chancellerie, des données sectorielles (notamment des pratiques courantes de fraude).

Par ailleurs, il a été évoqué la possibilité de se retrouver entre confrères pour partager des informations sectorielles sans trahir le secret professionnel.

Enfin, la Compagnie Régionale pourrait jouer un rôle de "facilitateur" dans cette perspective.

L'atelier a proposé une méthodologie qui permet de répondre aux NEP sans consommer trop de budget et en apportant un regard différent de l'organisation interne des entreprises. Ceci pouvant parfois sensibiliser les dirigeants sur des points de faiblesses et leur faire percevoir davantage d'intérêt à la mission du commissaire aux comptes.

Déjà deux secteurs d'activité (plasturgie et mécanique) ont été travaillés par une trentaine de confrères dans l'enceinte de la Compagnie Régionale de Lyon. Ces ateliers ont permis aux participants de partager leurs connaissances et de compléter leur approche sur leurs propres dossiers. La Compagnie Régionale de Lyon reste à votre disposition pour organiser d'autres "Ateliers de la CRCC" sur les secteurs d'activité qui vous sembleraient utiles. Il vous suffit de le faire savoir au secrétariat général de la Compagnie Régionale de Lyon.

Jurisprudence - Déontologie & incompatibilités (Animateurs : Messieurs Alain Feuillet et Alain Roux)

L'objectif principal était de faire un tour d'horizon du Code de déontologie au regard des avis du H3C et de la Commission d'Ethique Professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Le souhait des animateurs était d'avoir une participation très active des confrères, afin de pouvoir commenter ces avis. Les questions et interrogations ont été nombreuses et ont rendu très vivantes cette présentation. Les commentaires recueillis auprès des confrères montrent l'intérêt de réaliser des présentations sur des sujets d'actualité, même si la doctrine n'est pas encore totalement stabilisée. La discussion entre professionnels, basée sur l'analyse du mode de raisonnement de nos instances, a été appréciée, tant par les participants que par les animateurs.

LE PROJET DE LOI de modernisation de l'Economie

A l'heure où nous préparons cet Info...Cie, je souhaite vous éclairer sur la situation du dossier LME et vous diffuser le texte paru dans le quotidien "la Correspondance économique" le 4 juin dernier :

"Les commissaires aux comptes ont trouvé une oreille attentive dans la bataille qu'ils mènent contre l'article 14 du projet de loi de modernisation de l'économie, qui prévoit la suppression de la certification des comptes des petites SAS. Le rapporteur général du projet de loi, le député UMP du Loiret Monsieur Jean-Paul Charié, ainsi que Madame Catherine Vautrin, député UMP de la Marne, orateur pour le projet de loi et vice-présidente de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, ont en effet apporté leur soutien à leur démarche. "Nous avons trouvé des gens qui partagent notre point de vue", s'est félicité le président de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, Monsieur Vincent Baillot, qui espère désormais "une voie de sortie normale" dans le conflit qui oppose les métiers du chiffres au gouvernement, à savoir le maintien de la certification des comptes des SAS contre la mise en place d'une "norme PME", plus allégée. "Une révolution pour nous", confie Monsieur Vincent Baillot à la Correspondance économique."

Compte tenu de l'urgence, le Gouvernement a demandé qu'il n'y ait qu'une seule lecture par assemblée, puis ensuite tenue d'une commission mixte paritaire composée de sept députés et de sept sénateurs.

Sur le plan régional, je vous rappelle qu'à l'issue de la réunion "5 à 7" que nous avons organisée le 19 mai dernier à Champfleuri, sur le thème du rapport sur les comptes annuels et consolidés, une réunion s'est tenue dans l'urgence, en présence de près de 200 confrères. Les débats ont été particulièrement houleux et les propositions des confrères sont venues étayer les moyens de lutte contre la LME.

A l'issue des "5 à 7" décentralisés sur le rapport du commissaire aux comptes, à Bourg en Bresse, le 22 mai puis à Saint Étienne, le 26 mai, un dialogue sur la LME s'est instauré entre les confrères et les membres élus.

Le 19 mai, un déjeuner de presse a précédé ces réunions, en présence d'une délégation du Bureau et des articles de presse ont été diffusés dans le Tout Lyon, Les Petites Affiches Lyonnaises, Les Petites Affiches Loire, Le Progrès. Une interview a été demandée par Monsieur Jean-Pierre Vacher, et a été diffusée sur TLM dans le cadre de l'émission "Lyon Décideurs".

Nous remercions tous nos confrères qui ont participé à la manifestation du 27 mai qui nous ont apporté leur soutien par la signature de pétitions qui ont été remises au Ministère de



la Justice et qui représentent près de 1 300 signatures.

Je remercie aussi tous ceux qui ont rencontré des députés et sénateurs, échangé des courriers avec des parlementaires, et ainsi renforcé la mobilisation.

Soyons tous unis et restons mobilisés et sûrs de nos missions au service de l'intérêt général !

FORMALITÉS DÉCLARATIVES SUR LE PORTAIL POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Par circulaire en date des 3 décembre 2007 pour les personnes physiques et 21 novembre 2007 pour les personnes morales, nous vous avons demandé de communiquer les informations nécessaires à l'établissement de la liste des commissaires aux comptes, qui serait publiée à la Cour d'Appel, conformément à l'article R. 822-16 du Code de commerce.

Nous attirons votre attention sur le caractère obligatoire de ces déclarations.

Nous vous rappelons que ces informations doivent être saisies sur le Portail cncc.fr et qu'en cas de besoin, vous pouvez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Compagnie Régionale qui pourra vous aider à remplir ces formalités déclaratives obligatoires.

AIDE AUX JEUNES CONFRÈRES :

Le Conseil Régional, réuni en séance le **5 novembre 2007**, a reconduit sa décision de prendre en charge financièrement les droits d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes et les frais de documentation, des personnes physiques, représentant un montant global de 242 €/confrère. Cette mesure, déjà en vigueur en 2007, est donc applicable aux confrères qui s'inscrivent, au cours de l'année 2008, sur la liste des commissaires aux comptes, du ressort de la Cour d'Appel de Lyon.

A votre agenda

5 septembre 2008

Assemblée Générale et XVII^e Université d'été, le vendredi, 5 septembre au Centre de Réceptions de Champfleuri, à Champagne au Mont d'Or.

6 octobre 2008

Le Conseil Régional décentralisé de la Compagnie se déroulera, cette année, à Saint Etienne, le lundi 6 octobre 2008.

Elections du Conseil Régional :

- 1^{er} tour : samedi 18 octobre 2008
- 2^e tour : mardi 18 novembre 2008

6 novembre 2008

Une réunion sur le thème " Perspectives de l'audit en France dans le cadre de l'évolution Européenne ", sera animée par Messieurs René Ricol, Jacques Potdevin en présence de Monsieur Vincent Baillot, le jeudi 6 novembre 2008, à 18 heures, à l'Hôtel Sofitel Bellecour.

5 & 6 décembre 2008

Assises Nationales, à Dijon, les vendredi 5 & samedi 6 décembre 2008

Réunion "5 à 7"

S'inscrivant dans le cadre des réunions " 5 à 7 " que votre compagnie Régionale organise, nous vous informons que les thèmes qui seront abordés lors des prochaines réunions qui seront programmées au cours du 2^e semestre de l'année 2008 sont les suivants :

- Les immobilisations incorporelles et titres de participation,
- Les Associations (en novembre/décembre),
- La présentation de la Chambre Régionale des Comptes, le 13 novembre, à Lyon
- Le Contrôle Qualité

DATE ?

Séminaire " Actuel 2008 " à l'hôtel Sofitel Bellecour, réservé aux contrôleurs praticiens de qualité.

PRESTATION DE SERMENT



24 confrères, inscrits à la Compagnie Régionale de Lyon au cours de l'année 2007, ont prêté serment le lundi 11 février dernier, "de remplir les devoirs de leur profession avec honneur, probité et indépendance, respecter et faire respecter les lois" (art L 822-3 du Code de Commerce).

Cette cérémonie s'est déroulée à la Cour d'Appel de Lyon au cours d'une audience solennelle, présidée par Monsieur Jean TROTEL, Premier Président de la Cour d'Appel de Lyon, et sur les réquisitions de Monsieur Jean-Olivier VIOUT, Procureur Général.

Les allocutions du Président de la Compagnie Régionale, du Procureur Général et du Président Trostel ont mis l'accent sur l'indépendance et sur l'apparence d'indépendance du Commissaire aux Comptes ainsi que sur les relations de notre profession avec l'autorité judiciaire. Une réception, à laquelle étaient conviés les familles et amis des prestataires, des confrères et de nombreuses personnalités du monde politique, judiciaire, économique et universitaire, a clôturé cette prestation de serment, à la Cour d'Appel.

Ont prêté serment :



Mesdames Cécile Bussillet, Samia Hachim, Sophie Lazard, Mme Pascale Moreau, Virginie Plinot-Saelens et Bernadette Renard et Messieurs Marc Aguilera, Luc Angeloz, Nicolas Barioz, Jean-François Blondeau, Michaël Brion, François Cayron, Jocelyn Chevrier-Beaublax, Romuald Colas, Vivien Colon, Jérôme Forat, Nicolas Gauthier, Jean-Philippe Goudard, Gilles Granjon, Jean-Christophe Hermitte, David Humbert, Sylvain Lauria, Thierry Prevotat et Cédric Vonarb.

CONTRÔLE RÉGIONAL PÉRIODIQUE DE QUALITÉ

Préalablement à la campagne de contrôle régional périodique 2008/2009, le H3C a sélectionné pour chacune des compagnies régionales des contrôles "tests" de cabinets. Ces contrôles tests ont été diligentés entre avril et juin, par des contrôleurs plurirégionaux. Quatre cabinets inscrits auprès de notre Compagnie Régionale ont ainsi été sélectionnés. Les résultats de ces contrôles sont actuellement en cours de transmission. S'agissant de la campagne 2008/2009, les contrôles sur place seront diligentés à compter de septembre prochain. Les 54 cabinets sélectionnés dans le cadre de contrôle régional périodique, ont été informés de ce contrôle par courrier adressé en mai dernier, par votre Compagnie Régionale. La procédure de "dépaysement" des contrôleurs, qui a été expérimentée au cours de cette campagne "test", devrait s'étendre à l'ensemble des contrôles qui seront diligentés à partir de septembre.

Vous trouverez sur le Portail de la CNCC, à l'adresse suivante : "https://www.cncc.fr/sections/documentation_profes/cncc/controle_qualite/outils_de_controle_-/_view", les nouveaux outils de contrôle élaborés pour cette campagne.

CHALLENGE KARTING

À l'instar des années précédentes, votre Conseil Régional, a prévu d'organiser une manifestation, à caractère ludique, sur le thème "**Les 1 heure 30 ENDURANCE KARTING**", le **jeudi 25 septembre, de 19 à 23 heures**, à Actua Lyon Kart Métropole, à Saint Laurent de Mure. Cette manifestation est organisée à l'intention des confrères récemment inscrits sur la liste des commissaires aux comptes. Une information leur a été communiquée, par voie de circulaire, le 3 juin 2008.

En 2007, une vingtaine de confrères y ont participé puis se sont réunis autour de quelques membres élus (Laurence Bernard, Olivier Arthaud, Daniel Ceccaldi, Sébastien Desitter, Jean-François Mallen, Jean-Yves Perrot, Philippe Roux et Christophe Schott) au cours d'un cocktail qui a suivi cette manifestation ludique et très sportive !..

HONORARIAT

Le Conseil Régional a conféré l'honorariat à Madame Jacqueline TCHOBANIAN, Commissaire aux Comptes, à Villeurbanne, depuis 1971 et Messieurs Daniel ALLEMARD, Commissaire aux Comptes, à Ecully, depuis 1976, Gérard BLANC, Commissaire aux Comptes, à Roanne, depuis 1973, Henry BORDAS, Commissaire aux Comptes, à Savignieux en Forez dans la Loire, depuis 1975, Bernard CORNE, Commissaire aux Comptes, à Roanne, depuis 1980, Maurice DESBOTTES, commissaire aux comptes, à Bourg en Bresse, depuis 1971, Jean DUMAS, Commissaire aux Comptes, à Villefranche sur Saône, depuis 1977, Michel HEBETTE, Commissaire aux Comptes, à Lyon, depuis 1975, François HENRY, Commissaire aux Comptes, à Lyon, depuis 1985, Paul MAISSE, Commissaire aux Comptes, à Lyon, depuis 1970, Henry-Daniel NEYRET, Commissaire aux Comptes, à Roanne, depuis 1986 et Pierre ROUCHOUSE, Commissaire aux Comptes, à Saint Genis Laval, depuis 1980.

NOUVEAUX INSCRITS

Nouveaux inscrits aux Commissions Régionales d'Inscription des 25 juin, 29 octobre, 17 décembre 2007, 11 février et 7 avril 2008:

Rhône

Mesdames Evelyne Chansavang, Caroline Gramirian, Rachel Eyrygnoux, Gaëlle Georges, Nathalie Guiguer Picquier, Samia Hachim, Stéphanie Jomard, Valérie Malnoy, Sophie Lazard et Emmanuelle Vicente et Messieurs Marc Aguilera, Jean-Christophe Arlaud, Nicolas Barioz, Renaud Blondeau, Michaël Brion, François Cayron, Frédéric Charcosset, Romuald Colas, Vivien Colon, Jocelyn Chevrier-Beaublax, William Denis, Jérôme Forat Jean-Marie Gaveau, Gilles Granjon, Jean-Christophe Hermitte, Sylvain Lauria, Guillaume Noyer, Thierry Prevotat, Issiaga-Thiam SY et Cédric Vonarb.

AIN

Monsieur Jacques-Vincent Piroux.

LOIRE

Madame Florence Ogier et Messieurs David Brossard et Michel Courat.

DEUIL

Nous avons le regret de vous faire part du décès de Monsieur Henri NOVÉ-JOSSERAND, le 23 janvier dernier.

Monsieur Henri Nové-Josserand fut le 1^{er} Président de notre Compagnie Régionale, de 1970 à 1972, il fut également au cours de ces deux années, Vice-Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Il a été inscrit à la Compagnie de 1970 à 1992 et exerçait sur la commune de Caluire.

Et de Monsieur Jean RICHERME, le 9 avril 2008, Président de notre Compagnie Régionale, de 1979 à 1982, Membre du Conseil Régional de 1977 à 1990, Représentant au Conseil National de 1983 à 1990, Vice-Président de la Compagnie Nationale de 1983 à 1984 et de 1987 à 1988. Il a été inscrit à la Compagnie de 1970 à 1993 et exerçait à Lyon.

Nous avons appris également le décès, de nos confrères, José JOLY et Daniel NAY, commissaires aux comptes honoraires et Mr Patrick ROUSSY, commissaire aux comptes, à Caluire depuis 1986.

A leur famille et à leurs amis, la Compagnie exprime toute sa sympathie.

COMMISSION REGIONALE D'INSCRIPTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La prochaine réunion aura lieu le lundi 23 juin 2008. Au cours de cette réunion, sera fixée la date de la prochaine réunion de cette commission. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la Compagnie Régionale, à partir du 24 juin.